



COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

À DROIT DE CITÉ CETTE SEMAINE
POUR OU CONTRE LA SURVEILLANCE DES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES DES CITOYENS PAR L'ÉTAT?

Montréal, le 3 décembre 2013 – Ce mercredi 4 novembre à **Droit de Cité**, l'émission de débats diffusée devant public tous les mercredis à 19 h, sur les ondes de CIBL 101,5 Montréal, le thème de la joute oratoire est : **Pour ou contre la surveillance des communications électroniques des citoyens par l'État?**

L'animateur: Pierre Maisonneuve

Les membres du jury: M^e Julien Morissette, Sociétaire, Litige. Osler, Hoskin & Harcourt, Rachel Chagnon, professeur au département des sciences juridiques de l'UQAM et membre de l'Institut de recherches et d'études féministes et Luc Lefebvre, VP-communications chez République média et expert en communication numérique et sécurité.

Les équipes: Olivier Grondin, étudiant au baccalauréat en relations internationales et droit international à l'UQAM affronte Simon Ouellet, étudiant au baccalauréat en droit à l'Université de Montréal.

L'invitée-expert: Michel Juneau-Katsuya, ex-membre de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), expert en espionnage économique et industriel.

L'émission **Droit de Cité** est coproduite par la station CIBL 101,5 Montréal, le Barreau du Québec et la Clinique juridique Juripop, en partenariat avec le magazine Faits et causes.

Contexte du thème de cette semaine

Le 26 novembre 2013, le Comité des droits de l'homme de l'Organisation des Nations-Unies (ONU) a adopté une résolution pour la protection de la vie privée dans la nouvelle ère numérique. Cette résolution réaffirme le « droit à la vie privée, selon lequel nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires ou illégales dans sa vie privée, reconnaît le fait qu'Internet est par son essence, mondial et ouvert à tous et les progrès des technologies de l'information constituent un moteur de développement, affirme que les droits dont les personnes jouissent hors ligne doivent être protégés en ligne et invite tous les états à respecter et protéger le droit à la vie privée dans un contexte de communication numérique. » Quelques jours seulement après l'adoption de la résolution par l'ONU, la radio-télévision publique canadienne CBC s'appuyait sur les documents d'Edward Snowden pour révéler que le Canada avait donné son accord à la National Security Agency (NSA) pour mener une surveillance des communications lors du sommet du G20 de Toronto en 2010. Selon le journaliste Glenn GreenWald, « il y a beaucoup de documents qui montrent comment le gouvernement canadien espionne des citoyens ordinaires, des gouvernements alliés. Il y a aussi une coopération avec le gouvernement américain que bien des citoyens canadiens vont trouver étonnante, voire choquante, car tout cela est fait en secret. »

L'émission **Droit de Cité**, peut être entendue tous les mercredis de 19 h à 20 h sur les ondes de CIBL 101,5, et être réécoutée sur le site Web de l'émission, ou à la position 574 sur Illico. Pour assister en studio au débat de **Droit de Cité** : CIBL 101,5 Montréal, 2, rue Ste-Catherine Est (angle St-Laurent), studio A.

Pour les détails de l'émission **Droit de Cité** et pour voter : www.droitdecite.info

Suivez l'émission sur www.facebook.com/droitcité

- 30 -

Renseignements :

Martine Meilleur
Barreau du Québec
(514) 954-3489
medias@barreau.qc.ca

Valérie Crête
CIBL 101,5 Montréal
(514) 526-2581, poste 259
administration@cibl1015.com

Annie-Claude Trudeau
Faits et Causes
(450) 845-1637
redaction@faitsetcauses.com



Facebook

www.facebook.com/DroitCite



Twitter

@DroitCite